



Cerf tiré, le chasseur condamné

Publié le 11/01/2012 03:47 | La Dépêche du Midi

TARN : Castelnau-de-Montmiral et sa région

CERF ABATTU : UN CHASSEUR CONDAMNÉ

Castelnau-de-Montmiral

Un chasseur a été condamné hier par le tribunal d'instance d'Albi à payer une amende et à verser des dommages et intérêts pour avoir abattu un cerf en dehors du plan de chasse.

Les faits se sont produits le jour de l'ouverture en septembre dernier, à Castelnau-de-Montmiral. **Le chasseur a abattu un cerf alors qu'il n'en avait pas l'autorisation.** Cette chasse est en effet soumise à un plan de prélèvement très strict.

La fédération départementale qui s'était portée partie civile, s'est félicitée de cette condamnation. « La fédération approuve la décision prise par **le tribunal de condamner cette personne à 150 euros d'amende, à la suspension de son permis de chasser et à verser 500 euros de dommages et intérêts aux chasseurs du Tarn,**

indique Michel Nègre, le président. Ce jugement vient conforter les efforts de gestion des différents gibiers que fait la fédération sur le département. » Le président rappelle que **le cerf dans le Tarn**, comme partout en France, **est soumis à attribution de plan de chasse** par le préfet. « Ceci permet l'équité des prélèvements sur le territoire et le maintien de la population en fonction des objectifs de gestion. La présence du cerf dans nos territoires est le résultat d'un consensus entre les différents acteurs du monde rural », poursuit Michel Nègre.

Le président rappelle que **« le plan de chasse est défini annuellement par une commission où sont présents : administration, agriculteurs, forestiers et associations. Tous prélèvements en dehors des décisions prises dans ce cadre, sont prohibés. La fédération, conformément à son objet, demandera des comptes à tous les contrevenants ».**



Le chasseur n'a pas respecté les règles imposées pour le plan de chasse. / Photo DDM, archives